

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 20 avril 2026 à 10h45 à la salle du conseil sise au 18 rue Principale Nord.

Sont présents :

Monsieur Pierre Côté Maire	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Côté Conseillère, Sièges 1	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Sièges 2	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Sièges 3	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Claude Desjardins, Sièges 4	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Sièges 5	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Turgeon, Sièges 6	<input checked="" type="checkbox"/>

Sous la présidence de Monsieur Pierre Côté, Maire.

Est également présent, Madame Aline Raymond, adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe, laquelle agira comme greffière-trésorière et secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, Monsieur Pierre Côté, ayant constaté la présence des membres déclare la séance ouverte à 11h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2026-04-068 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Desjardins, secondé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-04-069 100.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-119 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-119 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » en remplacement du règlement 2018-81 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-81 GESTION CONTRACTUELLE »

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de règlement numéro 2026-119 intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-119 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** » afin de définir la limitation des contrats de gré à gré à un minimum de 25 000\$ et à un seuil maximal de 139 000 \$, tel que permis depuis le 1^{er} janvier 2026 selon l'article 29 de la LCOM (Loi sur les contrats des organismes municipaux).

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Julie Côté, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-119 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-119 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » ;
- Dépose le projet de règlement n° 2026-119 « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-119 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » .

Le conseil dispense le maire de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION

2026-04-070 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Turgeon, secondé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 11 :30

ADOPTÉE

Pierre Côté
Maire

Aline Raymond
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »